

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mai 2018 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

M. Olivier Dumais, maire  
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1  
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2  
M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3  
Mme Geneviève Cliche, conseillère au siège n° 4  
Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5  
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assiste à la séance : monsieur Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

**Point n° 2**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par madame Caroline Fournier  
Il est résolu

80-18

D'adopter l'ordre du jour du 7 mai 2018 tel qu'il est déposé.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Première période de questions;
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du mois d'avril 2018;
5. Correspondance :
  - 5.1 Demande de subvention de l'Harmonie de l'école du Bac,
  - 5.2 Campagne de membership 2018 : Appui Chaudière-Appalaches,
  - 5.3 Demande d'autorisation de la Fondation Mira : Collecte de fonds sur la voie publique,
  - 5.4 Demande d'autorisation de circuler sur le territoire du CISSS-CA;
6. Autorisation de paiement des comptes;
7. Adoption de règlements :
  - 7.1 Numéro 793-18 décrétant un emprunt de 606 375 \$ pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel,
  - 7.2 Numéro 794-18 décrétant un emprunt de 675 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles dans la zone industrielle (lots 4 222 563, 2 640 052 et 2 640 053);
8. Nomination des employés au sein des comités consultatifs;
9. Nomination des membres au comité local de la Politique familiale et des Aînés;
10. Rapport d'activités du trésorier en conformité avec la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;
11. Adjudication de contrats pour des travaux de :
  - 11.1 Pavage sur la rue du Pont, la rue Bellevue et la rue des Érables,
  - 11.2 Remplacement et de réfection de ponceaux sur la rue du Pont, la rue Bellevue et la rue des Érables;
12. Mandat pour la réalisation d'une mosaïque des élus municipaux;
13. Mandat pour la réalisation d'une attestation de conformité des lampadaires du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
14. Acquisition de bacs de recyclage;
15. Mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement de la piste cyclable entre la rue Bellevue et la rue Saint-Aimé;

16. Correction de la résolution numéro 10-18 relativement à l'acquisition de chapeaux de pompier;
17. Établissement de priorités auprès de la Sûreté du Québec en matière de la sécurité publique;
18. Offre de services de Télus visant la modernisation d'équipements de la fibre optique;
19. Autorisation d'inscription pour l'organisation d'un rassemblement régional dans le cadre de la grande journée des petits entrepreneurs;
20. Demande d'appui – Accaparement et financiarisation des terres;
21. Modification de l'horaire des séances de septembre et octobre 2018;
22. Demande à Télus visant l'extension de la zone d'appel local et du réseau d'internet haute vitesse;
23. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet : Projet particulier d'amélioration;
24. Deuxième période de questions (limitée aux points à l'ordre du jour);
25. Points divers;
26. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

### **Point n° 3**

#### **Première période de questions**

En présence d'une vingtaine de personnes, diverses questions sont adressées au conseil municipal.

Un citoyen demande au conseil municipal d'adopter une résolution visant à manifester le refus de la Municipalité de tout agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé dans la municipalité et d'en informer la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière ainsi que la Ville de Lévis.

Un citoyen informe le conseil sur la présence de plusieurs amoncellements de déchets dans le chemin du trait-carré ainsi que de la présence de groupes qui y font des feux illégaux. Il est informé que cette problématique sera transmise au comité de la sécurité publique pour être étudiée.

Un citoyen demande s'il y a des travaux de réfection sur le chemin du parc qui sont prévus prochainement.

### **Point n° 4**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du mois d'avril 2018**

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par madame Anick Campeau  
Il est résolu

81-18

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du mois d'avril 2018, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

### **Point n° 5**

#### **Correspondance**

##### **5.1**

#### **Demande de subvention de l'Harmonie de l'école du Bac**

**ATTENDU QUE** l'Harmonie de l'école du Bac demande à la Municipalité une subvention pour couvrir la location de la salle municipale dans le cadre de leur brunch annuel du temps des sucres;

82-18

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

D'octroyer une subvention de 381,95 \$ équivalant au coût de la location de la salle municipale pour le brunch annuel du temps des sucres.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

## 5.2

### **Campagne de membership 2018 : Appui Chaudière-Appalaches**

83-18

Sur la proposition de madame Anick Campeau  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

D'appuyer la campagne de membership ainsi que la mission de L'Appui Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

## 5.3

### **Demande d'autorisation de la Fondation Mira : Collecte de fonds sur la voie publique**

**ATTENDU QUE** la Fondation Mira désire effectuer une collecte de fonds le samedi 2 juin 2018 de 9 h à 15 h, pouvant être remise le 9 juin en cas de mauvais temps;

**ATTENDU QUE** cette collecte de fonds est prévue sur la voie publique, c'est-à-dire à l'intersection de la rue du Pont et de la rue des Érables;

**ATTENDU QUE** la Fondation Mira désire obtenir l'autorisation de la Municipalité pour la tenue de cette collecte à cet endroit;

84-18

Sur la proposition de madame Anick Campeau  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

D'autoriser à la Fondation Mira à tenir à l'intersection de la rue du Pont et de la rue des Érables une collecte de fonds le samedi 2 juin 2018 de 9 h à 15 h ou, si remis dans le cas de mauvais temps, le 9 juin suivant.

D'informer la Fondation Mira que la rue du Pont est sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et qu'elle doit s'assurer d'obtenir son autorisation également.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

## 5.4

### **Demande d'autorisation de circuler sur le territoire du CISSS-CA**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS-CA) organise le défi cycliste *Une route sans fin* qui se tiendra le 6 juin prochain afin de faire vivre des moments de succès à des jeunes hébergés dans diverses ressources du CISSS;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de ce défi, les 70 cyclistes, qui emprunteront la rue des Érables, désirent faire une halte sur les terrains du presbytère et utiliser les commodités du centre municipal;

Sur la proposition de madame Caroline Fournier  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

85-18

D'autoriser le CISSS-CA à circuler sur le territoire de la municipalité, à faire une halte sur le terrain du presbytère et à utiliser les commodités du centre municipal.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

#### **Point n° 6**

##### **Autorisation de paiement des comptes**

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

86-18

D'autoriser la liste des comptes à payer du mois d'avril 2018 totalisant 322 575,94 \$ telle que soumise par l'assistante-trésorière.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

#### **Point n° 7**

##### **7.1**

##### **Adoption du règlement numéro 793-18 décrétant un emprunt de 606 375 \$ pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2018,

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté lors de la séance du 3 avril 2018,

**ATTENDU QU'**une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de cette séance;

**ATTENDU QUE** des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et secrétaire-trésorier;

**ATTENDU QUE** l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le directeur général et secrétaire-trésorier;

##### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Anick Campeau  
Appuyée par monsieur Germain Couture  
Il est résolu

87-18

D'adopter le règlement numéro 793-18 décrétant un emprunt de 606 375 \$ pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

**RÈGLEMENT NUMÉRO 793-18**

**DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 606 375 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER MULTIFONCTIONNEL**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 avril 2018 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté lors de la séance du 3 avril 2018,

**À CES CAUSES,**

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 TRAVAUX**

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'aménagement d'un sentier multifonctionnel incluant l'acquisition des terrains nécessaires, les travaux de voirie complémentaires ainsi que les travaux de terrassement afférents.

**ARTICLE 2 DÉPENSE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de six cent six mille trois cent soixante-quinze dollars (606 375 \$) aux fins du présent règlement, répartie de la façon suivante :

Aménagement du sentier multifonctionnel	360 000 \$
Acquisition de terrains	100 000 \$
Plans et devis et surveillance	45 000 \$
Frais notarial	20 000 \$
Frais d'arpentage	25 000 \$
Imprévus (5%)	<u>27 500 \$</u>
<b>Sous-total</b>	<b>577 500 \$</b>
Taxes nettes	<u>28 875 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>606 375 \$</u></b>

**ARTICLE 3 EMPRUNT**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de six cent six mille trois cent soixante-quinze dollars (606 375 \$) sur une période de vingt (20) ans.

**ARTICLE 4 TAXATION**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## **ARTICLE 5 AFFECTATION**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédant pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

## **ARTICLE 6 AIDE FINANCIÈRE**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée par le Fonds de soutien aux projets structurants 2018 de la MRC de La Nouvelle-Beauce, par le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et par le Programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains pour le paiement d'une partie de la dépense décrétée par le présent règlement.

## **ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**AFFICHAGE DE PUBLICATION :** \_\_\_\_\_

### **7.2**

**Adoption du règlement numéro 794-18 décrétant un emprunt de 675 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles dans la zone industrielle (lots 4 222 563, 2 640 052 et 2 640 053)**

---

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2018,

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté lors de la séance du 3 avril 2018,

**ATTENDU QU'**une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de cette séance;

**ATTENDU QUE** des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et secrétaire-trésorier;

**ATTENDU QUE** l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le directeur général et secrétaire-trésorier;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

**88-18**

D'adopter le règlement numéro 794-18 décrétant un emprunt de 675 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles dans la zone industrielle (lots 4 222 563, 2 640 052 et 2 640 053).

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

**RÈGLEMENT NUMÉRO 794-18**

**DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 675 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES  
DANS LA ZONE INDUSTRIELLE (LOTS 4 222 563, 2 640 052 et 2 640 053)**

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2018;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté lors de la séance du 3 avril 2018,

**À CES CAUSES,**

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 ACQUISITION DE L'IMMEUBLE**

Le conseil est autorisé à acquérir un immeuble constitué des lots 4 222 563, 2 640 052 et 2 640 053, situés dans la zone industrielle de la Municipalité.

**ARTICLE 2 DÉPENSE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de six cent soixante-quinze mille dollars (675 000 \$) aux fins du présent règlement.

**ARTICLE 3 EMPRUNT**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de six cent soixante-quinze mille dollars (675 000 \$) sur une période de vingt (20) ans.

**ARTICLE 4 TAXATION**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**AFFICHAGE DE PUBLICATION :** \_\_\_\_\_

**Point n° 8**

**Nomination des employés au sein des comités consultatifs**

**ATTENDU QUE** la Municipalité dispose de comités consultatifs citoyens;

**ATTENDU QUE** le règlement établissant ces comités prévoit que des employés sont membres de ces comités à titre de personnes-ressources;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Anick Campeau  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

89-18

De nommer monsieur Donald Lapointe au sein du comité des communications;

De nommer monsieur Donald Lapointe au sein du comité de la culture, des loisirs et des sports;

De nommer monsieur Steeve Veilleux au sein du comité de la sécurité publique;

De nommer Nicolas Cliche au sein du comité de la vie communautaire, de la famille, des aînés et de la jeunesse.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 9**

**Nomination des membres au comité local de la Politique familiale et des aînés**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a entamé une démarche visant à l'adoption d'une politique familiale et des aînés;

**ATTENDU QU'**un comité local a été mis sur pieds d'élaborer cette politique;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de désigner les membres de ce comité local;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Anick Campeau  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

90-18

De nommer en tant que membres du comité local de la Politique familiale et des aînés, les personnes suivantes :

- ↵ Madame Anick Campeau, représentante du conseil
- ↵ Madame Geneviève Cliche, représentante du conseil
- ↵ Madame Marie-Pierre Savard-Naud, représentante de l'administration municipale
- ↵ Monsieur Langis Barbeau
- ↵ Madame Ariane Bornais
- ↵ Madame Lise Lambert
- ↵ Madame Caroline Larochelle
- ↵ Monsieur Sébastien Lecours
- ↵ Madame Nicole Miville
- ↵ Madame Myrienne Rousseau

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 10**

**Rapport d'activités du trésorier en conformité avec la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités**

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport du trésorier pour l'année 2017.



**Point n° 11**

**11.1**

**Adjudication d'un contrat pour des travaux de pavage sur la rue du Pont, la rue Bellevue et la rue des Érables**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'appel d'offres SLDL-201703 afin d'adjuger un contrat pour l'exécution de travaux de pavage sur la rue du Pont, la rue Bellevue et la rue des Érables;

**ATTENDU** le rapport d'ouverture des soumissions du 26 avril 2018 préparé par la firme SNC-Lavalin et ses recommandations;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Germain Couture  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

**91-18**

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction B.M.L., division de Sintra inc., au prix de 1 310 307,67 \$, incluant les taxes applicables, le tout, conditionnellement à l'acceptation du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales*;

D'autoriser à cette fin une dépense nette évaluée à 1 196 628,04 \$ prise à même le règlement d'emprunt numéro 780-17 et d'affecter le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques d'une somme maximale correspondant à 25 % de cette dépense.

D'accepter que les tarifs applicables pour le transport de matières en vrac soient ceux déterminés dans le recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**11.2**

**Adjudication d'un contrat pour des travaux de remplacement et de réfection de ponceaux sur la rue du Pont, la rue Bellevue et la rue des Érables**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'appel d'offres SLDL-201704 afin d'adjuger un contrat pour l'exécution de travaux de remplacement et de réfection de ponceaux sur la rue du Pont; la rue Bellevue et la rue des Érables;

**ATTENDU** le rapport d'ouverture des soumissions du 26 avril 2018 préparé par la firme SNC-Lavalin et ses recommandations;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Germain Couture  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

**92-18**

D'adjuger, en partie, le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavations Mario Roy inc., au prix ajusté de 260 288,68 \$, incluant les taxes applicables, le tout correspondant aux seuls items 2 et 4 du bordereau de soumission.

D'adjuger ce contrat conditionnellement à l'acceptation du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme –

*Réhabilitation du réseau routier local – Volet : Redressement des infrastructures routières locales.*

D'autoriser à cette fin une dépense nette évaluée à 237 706,56 \$ prise à même le règlement d'emprunt 780-17 et d'affecter le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques d'une somme maximale correspondant à 25 % de cette dépense.

D'accepter que les tarifs applicables pour le transport de matières en vrac soient ceux déterminés dans le recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 12**

**Mandat pour la réalisation d'une mosaïque des élus municipaux**

**ATTENDU QUE** la Municipalité réalise une mosaïque des élus municipaux depuis les années 1990;

**ATTENDU QU'**un nouveau conseil municipal est en poste depuis le 5 novembre dernier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par madame Caroline Fournier  
Il est résolu

93-18

D'accorder le mandat de réaliser la mosaïque des élus municipaux à Jacques Plante, maître photographe, pour la somme de 1 425,64 \$, incluant les taxes applicables.

D'autoriser à cette fin une dépense nette évaluée à 1 301,95 \$ prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 13**

**Mandat pour la réalisation d'une attestation de conformité des lampadaires du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire avoir la possibilité d'installer des oriflammes et des jardinières suspendues aux lampadaires appartenant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**ATTENDU QUE** pour ce faire le Ministère exige que la Municipalité lui fournisse une attestation de conformité produite par un ingénieur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Anick Campeau  
Appuyée par monsieur Germain Couture  
Il est résolu

94-18

D'autoriser une dépense nette évaluée à 2 500 \$ afin de réaliser une étude de conformité des lampadaires du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports visant à autoriser l'installation d'oriflammes et/ou de jardinières suspendues et d'autoriser à cette fin une dépense correspondante prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 14**

**Acquisition de bacs de recyclage**

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

95-18

D'autoriser une dépense nette évaluée à 6 990,03 \$ afin d'acquérir 72 bacs de recyclage prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 15**

**Mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement de la piste cyclable entre la rue Bellevue et la rue Saint-Aimé**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon projette aménager une piste cyclable entre la rue Bellevue et la rue Saint-Aimé;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a déposé des demandes d'aide financière dans le cadre de la réalisation de ce projet;

**ATTENDU QUE** la firme d'ingénierie Stantec a transmis une offre de services professionnels le 6 avril 2018 pour la réalisation des plans et devis de ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par madame Caroline Fournier  
Il est résolu

96-18

D'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Stantec conformément à l'offre de services du 6 avril 2018 prévoyant un coût de 11 800 \$.

D'autoriser une dépense nette évaluée à 12 390 \$ prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 16**

**Correction de la résolution numéro 10-18 relativement à l'acquisition de chapeaux de pompier**

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 10-18 autorise une dépense de 7 399,50 \$ prise à même le budget des immobilisations pour l'acquisition de chapeaux pour le Service de la sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** les dépenses en immobilisation prévues dans les prévisions budgétaires 2018 sont prises à même l'affectation du fonds de roulement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par monsieur Germain Couture  
Il est résolu

97-18

De remplacer le premier alinéa du dispositif de la résolution numéro 10-18 par le suivant :

« D'autoriser une dépense nette évaluée à 7 399,50 \$, prise à même le fonds de roulement, pour l'acquisition de chapeaux pour le Service de la sécurité incendie remboursable en 5 versements annuels, égaux et consécutifs. »

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 17**

**Établissement de priorités auprès de la Sûreté du Québec en matière de sécurité publique**

98-18

Sur la proposition de monsieur Germain Couture  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

D'informer la Sûreté du Québec de la MRC de La Nouvelle-Beauce que les priorités de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon en matière de sécurité publique pour les années 2018 et 2019 sont notamment ce qui suit :

- Contrôle accru de la vitesse et des arrêts obligatoires :
  - o École primaire, centre commercial IGA, parcs Alexis-Blanchet et du Faubourg;
- Contrôle des VTT et motoneige :
  - o Rues et sentier pédestre de la rue du Pont;
- Surveillance accrue :
  - o Stationnement dans les rues lors d'opération de déneigement,
  - o Lieux publics fréquentés par une jeune clientèle;
- Maintien de la communication avec les représentants municipaux.

De demander au comité de la sécurité publique de transmettre ses recommandations à l'égard de ces priorités.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 18**

**Offre de services de Télus visant la modernisation d'équipements de la fibre optique**

**ATTENDU QUE** certains équipements du réseau de fibres optiques régional appartenant à la Municipalité ont dépassé leur durée de vie utile;

**ATTENDU QUE** ces équipements doivent être changés afin de limiter les risques d'interruption de service;

**ATTENDU QUE** Télus a soumis une offre de service le 16 avril 2018 prévoyant un coût en équipements et services de 14 624,38 \$ avant taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

99-18

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par madame Caroline Fournier  
Il est résolu

D'accepter l'offre de service de Télus datée du 16 avril 2018, prévoyant un coût de 14 624,38 \$ avant taxes;

D'autoriser une dépense nette évaluée à 15 355,60 \$, prise à même le fonds de roulement, remboursable en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 19**

**Autorisation d'inscription pour l'organisation d'un rassemblement municipal dans le cadre de la grande journée des petits entrepreneurs**

**ATTENDU QUE** la journée est une activité pour les 5 à 12 ans visant à développer l'esprit d'entrepreneuriat en créant une petite entreprise d'un jour;

**ATTENDU QUE** lors de cette journée des rassemblements municipaux sont créés afin de rassembler les jeunes entrepreneurs d'un territoire en un point central;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Anick Campeau  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

**100-18**

D'autoriser l'inscription de la Municipalité pour l'organisation d'un rassemblement municipal dans le cadre de la grande journée des petits entrepreneurs prévue le samedi 16 juin 2018;

De mandater le Service des loisirs et de la vie communautaire et le comité de la vie communautaire, de la famille, des aînés et de la jeunesse à organiser le rassemblement municipal sur le terrain de stationnement du réservoir d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 20**

**Demande d'appui – Accaparement et financiarisation des terres**

**ATTENDU** la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de PANGEA terres agricoles;

**ATTENDU** l'acquisition de terres par PANGEA dans la région de Montmagny ainsi que dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles;

**ATTENDU QUE** PANGEA constitue une « concurrence déloyale » pour les agriculteurs;

**ATTENDU QUE** d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

**ATTENDU QUE** les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

**ATTENDU QUE** la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

**ATTENDU QUE** la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

**ATTENDU QUE** depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

101-18

De demander au gouvernement du Québec :

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.
- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

#### Point n° 21

##### **Modification de l'horaire des séances de septembre et octobre 2018**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a établi le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2018 par le biais de la résolution numéro 183-17;

##### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

102-18

De déplacer la séance du mois de septembre 2018 du mardi 4 au lundi 10.

De déplacer la séance du mois d'octobre 2018 du lundi 1<sup>er</sup> au mardi 9.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

#### Point n° 22

##### **Demande à Télus visant l'extension de la zone d'appel local et du réseau d'internet haute vitesse**

**ATTENDU QUE** le territoire de la municipalité n'est pas situé dans la même zone d'appel local que la MRC de la Nouvelle-Beauce;

**ATTENDU QUE** des frais d'interurbains sont facturables pour les appels vers et à partir du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite que sa population et l'ensemble de la population de la Nouvelle-Beauce puissent communiquer par téléphone sans devoir défrayer des coûts supplémentaires;

**ATTENDU QUE** les résidents de la rue Bellevue (route 171) situés entre la rue du Pont et la limite de la municipalité de Saint-Bernard n'ont pas accès à Internet haute vitesse;

**ATTENDU QUE** les résidents de la route Bord-de-L'Eau (route 171) située dans la municipalité de Saint-Bernard ont accès à un tel service;

**EN CONSÉQUENCE,**

**103-18** Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

De demander à Télus d'étendre la zone d'appel local de manière à ce que les communications téléphoniques entre Saint-Lambert-de-Lauzon et l'ensemble de la MRC de La Nouvelle-Beauce soient sans frais d'interurbains;

De demander à Télus d'étendre son réseau d'internet haute vitesse de manière à ce que les citoyens du tronçon de la rue Bellevue située entre la rue du Pont et la limite de la municipalité de Saint-Bernard y aient accès.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 23**

**Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale  
– Volet : Projets particuliers d'amélioration**

---

**104-18** Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

De demander au député du comté de Beauce-Nord, monsieur André Spénard, l'octroi d'une aide financière pour la réalisation de travaux estimés à 45 000 \$ reliés à l'amélioration et la sécurité du réseau routier municipal.

De demander au député du comté de Beauce-Nord, monsieur André Spénard, de prolonger la durée de validité de la subvention de 19 000 \$ accordée en 2017 s'échelonnant sur 3 années afin de l'appliquer aux travaux exécutés en 2018.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 24**

**Deuxième période de questions**

Un citoyen s'informe du conseil d'un éventuel projet d'abaissement de la côte de la rue du Pont située entre la rue Saint-Aimé et la parc Alexis-Blanchet.

**Point n° 25**

**Points divers**

**25.1**

**Annonces diverses**

Monsieur Dave Bolduc informe les citoyens au sujet du baseball mineur, notamment d'une clinique qui sera mise en place cet été.

Monsieur Renaud Labonté informe les citoyens d'un déjeuner réseautage auquel les entrepreneurs de Saint-Lambert-de-Lauzon ont été invités.

Madame Caroline Fournier informe les citoyens du projet de festival mis en place par un groupe de citoyens et invite l'ensemble de la population à se tenir informé sur ce sujet.

Anick Campeau informe les citoyens du succès de l'événement *Reconnaissance des bénévoles* qui a eu lieu dans le dernier mois.

**Point n° 26**

**Levée de la séance**

**104-18**

Sur la proposition de monsieur Germain Couture  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

À 20 h 44 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

---

Éric Boisvert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

---

Olivier Dumais, maire